


COMMUNE : Saint-Martin-le-Vieux
 Membre de (1) : Amble Alpes Métropole

Envoyé en préfecture le 27/05/2020
 Reçu en préfecture le 27/05/2020
 Affiché le  le scrutin des communes
 ID : 038-213804230-20200525-DEL2020_10-DE

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
 MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

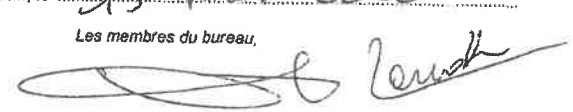
annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par <u>Sylvain LAVAL</u>	<u>Sylvain LAVAL</u>	<u>Sylvain LAVAL</u>
Liste conduite par	<u>Estéban COLPIN</u>	<u>Arakide FAYE-MARDIROSSIAN</u>
Liste conduite par	<u>Marc DOZIER</u>	
Liste conduite par	<u>Arakide FAYE-MARDIROSSIAN</u>	
Liste conduite par	<u>Martina BOUALTA</u>	
Liste conduite par	<u>Virginie LOPEZ</u>	
Liste conduite par	<u>David MARTORANA</u>	
Liste conduite par	<u>Cécile BENECH</u>	
Liste conduite par	<u>Vincent GOSSE</u>	
Liste conduite par	<u>Mireille PERINEL</u>	
Liste conduite par	<u>Hélène POTIER-DENIS</u>	
Liste conduite par	<u>Angèle ABBATISTA</u>	
Liste conduite par	<u>Noé VIAZ</u>	
Liste conduite par	<u>Alexandra COUTIER</u>	
Liste conduite par	<u>Fédéric CALVO</u>	
Liste conduite par	<u>Mario-Anne LENOBLE</u>	
Liste conduite par	<u>Magan BOUCHET</u>	
Liste conduite par	<u>Martino OBELD</u>	
Liste conduite par	<u>Pierre HEINRICH</u>	
Liste conduite par	<u>Sahie BEKRAL</u>	
Liste conduite par	<u>Yanic ZIDOUN</u>	
Liste conduite par	<u>Nahel BEGHIDIA</u>	
Liste conduite par	<u>Christian REY</u>	
Liste conduite par	<u>Murielle MARSEILLE</u>	
Liste conduite par	<u>Nahel COLLIAT</u>	
Liste conduite par <u>Christophe GROS</u>	<u>Christian GROS</u>	
Liste conduite par	<u>Fatima KRAIM</u>	
Liste conduite par	<u>Florent BERNHEIM</u>	
Liste conduite par	<u>Anne TOURMEN</u>	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Saint-Martin-le-Vieux le 15 mai 2020

Le président 

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau, 

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
 (2) A Paris, des conseillers de Paris
 (3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
 (4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.